

- **Que défendent les syndicats ?**

Ils défendent les intérêts des travailleurs en participant notamment aux négociations avec les patrons concernant le temps de travail, les salaires et les conditions de travail de leurs employés (éléments qui sont formalisés dans les CCT, voir question ci-dessous).

- **Quels moyens de pression ont les syndicats ?**

Négociations avec le patronat, organisation de manifestations ou de grèves, lancement de référendums ou d'initiatives (en Suisse), publication de journaux ou de bulletins, consultation lors d'élaboration des lois. En outre, ils offrent une protection juridique à leurs membres, au cas par cas.

- Environ 68% des travailleurs sont **syndiqués** en Suède, contre 18% en Suisse. Qu'est-ce que cela indique ?

Cela montre que les syndicats sont très développés et actifs en Suède, que cela fait partie de la culture sociale et que l'inscription dans un syndicat est quasiment automatique pour un salarié suédois. En Suède, un nombre réduit de syndicats se partagent tous les syndiqués. Ces structures offrent plus de prestations qu'en Suisse ; elles gèrent, par exemple, l'assurance-chômage.

En Suisse, les bonnes conditions de travail, le faible taux de chômage et l'absence d'une forte culture syndicale expliquent peut-être que les travailleurs sont moins enclins à s'inscrire dans une de ces structures.

- **Que signifie l'abréviation CCT ?**

Convention collective de travail. En Suisse, un travailleur sur trois est assujéti à une CCT. La CCT fixe le salaire minimal et les conditions générales de travail (notamment sa durée, qui n'est pas fixée par la loi).

- **Qu'est-ce que la paix du travail ?**

C'est une tradition suisse depuis 1937. Il s'agit d'un accord, écrit dans les conventions collectives, entre syndicats et patronat, qui stipule que tout conflit de travail doit trouver une solution négociée et qui interdit a priori le recours à la grève ou le lock-out. La grève n'en reste pas moins légale en Suisse (droit reconnu par la Constitution fédérale depuis 1999).

Les syndicats (suite)

- Qu'est-ce qu'une **organisation faîtière** ?

C'est une organisation qui regroupe plusieurs syndicats ou organisations patronales. En Suisse, deux grandes organisations faîtières, sans appartenance politique ni confessionnelle, regroupent la plupart des syndicats. Elles se chargent avant tout de la politique économique et sociale et laissent leur autonomie aux syndicats affiliés en ce qui concerne les négociations de CCT, la gestion interne et la défense des intérêts de leurs membres. Ce n'est pas une obligation pour un syndicat de faire partie d'une organisation faîtière, mais cela représente des avantages, notamment de cohésion entre les fédérations et de représentation plus large. Plus l'organisation compte de membres, plus elle a de poids dans les négociations et donc dans les décisions politiques.

- Unia, composée notamment de la FCTA (Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation), et le SEV (Syndicat du personnel des transports) sont deux syndicats représentant les intérêts du personnel des transports.

Explique pourquoi il y a parfois plusieurs syndicats qui défendent le même corps de métier.

Les deux syndicats en question ne sont nés ni en même temps ni au même endroit. Le SEV existe depuis 1919 et défend les intérêts de tous les employés du domaine des transports publics; c'est le plus grand syndicat suisse dans ce domaine. La création de la FCTA est antérieure, mais cette fédération a toujours été relativement faible du fait qu'elle réunissait des ouvriers de branches hétérogènes et peu organisés. Elle a d'ailleurs rejoint Unia en 2004, car elle n'arrivait plus à faire face à la concurrence d'autres fédérations défendant les mêmes intérêts.

Les syndicats ont souvent une couleur politique ou des valeurs confessionnelles; un travailleur a ainsi le choix de s'affilier au syndicat qui est le plus proche de ses valeurs personnelles. Une organisation faîtière regroupe plusieurs syndicats partageant des valeurs proches.